

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune du Dévoluy, du 7 novembre 2016 au 9 décembre 2016 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Mathieu ALLAIN-LAUNAY (ingénieur agricole) a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur Michel JARJAYES (directeur divisionnaire des impôts, en retraite) a été désigné commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie du Dévoluy, pendant la durée de l'enquête, du 7 novembre 2016 au 9 décembre 2016 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, à savoir : le lundi, mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 ainsi que le mercredi et le vendredi de 9 heures à 12 heures. A l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie du Dévoluy  
Adresse : Le Pré – Saint Etienne  
05250 LE DEVOLUY  
Tél. : 04.92.58.89.38  
Courriel : [contact@mairiedevoluy.fr](mailto:contact@mairiedevoluy.fr)

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Dévoluy dès la publication du présent arrêté. Le projet sera mis en ligne sur le site internet de la Commune du Dévoluy : <http://www.mairiedevoluy.fr>  
Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées par courrier électronique envoyé à [contact@mairiedevoluy.fr](mailto:contact@mairiedevoluy.fr) Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie du Dévoluy pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 7 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures,
- le 15 novembre 2016 de 13 heures 30 à 16 heures 30,
- le 23 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures,
- le 1<sup>er</sup> décembre 2016 de 13 heures 30 à 16 heures 30,
- le 9 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Dévoluy et à la préfecture des Hautes-Alpes pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la Commune du Dévoluy : <http://www.mairiedevoluy.fr>

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie du Dévoluy.

Le Maire